

Le 13 novembre 1981

CONFIDENTIEL

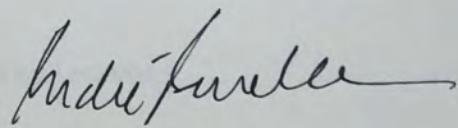
Note au : Premier ministre
De : André Burelle
Objet : Votre discours au Congrès du PLC (section québécoise)

Je me suis hâté de coucher sur papier une ébauche de discours pour Québec. On me dit que vous avez de nouvelles offres à faire, mais qu'il n'est pas sûr que vous puissiez les annoncer demain puisque les autres provinces n'auront pas été consultées.

Je me suis donc contenté de répéter les offres que vous avez déjà faites en les reliant vaguement aux propositions de Ryan et en les confrontant plus carrément aux exigences que Lévesque a posées aujourd'hui à une reprise du dialogue.

Par ailleurs, finir votre intervention en annonçant un prochain discours sur l'état économique du Québec me semblerait un anticlimax. Il y aurait d'autres moyens, me semble-t-il, de bâtir des attentes pour donner plus de poids à votre intervention du 13 décembre prochain.

Si vous tenez cependant à terminer sur l'annonce d'un discours économique, je vous envoie, à titre de suggestion, la déclaration de clôture de la réunion du caucus québécois à Orford. Vous pourriez y faire allusion en disant tout simplement à vos troupes que vous avez l'intention de toucher ce deuxième volet de leurs travaux d'Orford dans votre prochain discours à Montréal.



André Burelle

Chers amis libéraux,

Interrogé il y a quelques semaines sur ma réaction au jugement de la Cour suprême, M. Lévesque m'a traité de vieil entêté. Habitué à m'entendre qualifier de traître, de vendu et de déraciné, j'ai trouvé ça plutôt gentil de sa part. D'autant plus qu'en toute vérité, je dois avouer que la souplesse n'est pas mon point fort.

On me concédera, toutefois, que j'ai fait de solides progrès depuis quelque temps. J'en suis même rendu, selon certains, à menacer les records de flexibilité établis par Marc Lalonde dans ses négociations sur l'énergie avec MM. Lougheed, Bennett et Blakeney.

Ce que je sais, en tout cas, c'est que je me suis marché sur le coeur pour obtenir un consensus des provinces lors de la dernière conférence constitutionnelle des premiers ministres, à Ottawa. Et malgré cela, à mon profond regret et sans doute à celui de la vaste majorité des Québécois, le Québec, ou plutôt M. Lévesque, est resté seul dans son coin.

Comment expliquer cet isolement?

Pour éviter de se poser des questions embarrassantes, certains se sont empressés d'y voir le fruit d'un noir complot. Dans Le Devoir du 6 novembre, par exemple, Michel Vastel écrit : "Il a suffi d'une nuit pour qu'une incroyable machination entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones accule le Québec à l'isolement."

Faudrait tout de même pas sombrer dans la paranoïa! Lorsqu'en septembre 80 MM. Morin et Charron ont cuisiné les délégations des autres provinces durant toute une nuit pour qu'elles donnent leur assentiment à l'ultimatum qu'on allait me servir au petit déjeuner, personne n'a parlé de complot pour isoler le gouvernement fédéral. Unanimement, les premiers ministres provinciaux me mettaient pourtant en demeure de céder à la somme de toutes leurs demandes sans même consentir de leur côté au rapatriement de la Constitution. J'étais bel et bien isolé. Mais qui donc a même songé à s'en scandaliser?

Faut-il conclure qu'il existe deux poids, deux mesures selon qu'il s'agit d'Ottawa ou de Québec? Lorsqu'une nuit de tractations réussit à isoler le fédéral, les journaux québécois parlent de coup de génie des stratèges péquistes; si elle aboutit à l'isolement de M. Lévesque, on parle d'incroyable machination et de noir complot.

En fait, si vous y regardez de plus près, vous vous apercevrez tout simplement que l'entente couchée sur le papier par les supposés comploteurs nocturnes est en gros l'offre que M. Davis avait faite aux provinces dissidentes dans les premières heures de la Conférence : "Dites oui à notre projet de Charte et nous dirons oui à la formule d'amendement contenue dans votre accord du mois d'avril." Le moins qu'on puisse dire, c'est que les conjurés n'ont pas tellement caché leurs cartes.

Cela dit, je crois avec Péguy que les hommes devraient dormir la nuit. Et nul ne répugne plus que moi au maquignonnage lorsqu'on touche à la Constitution. C'est même pour cela que j'ai dénoncé si vertement l'attitude des premiers ministres provinciaux qui cherchaient en septembre 80 à troquer les droits

et libertés des Canadiens qui pour son pétrole, qui pour ses poissons, qui pour ses richesses sous-marines. On a dit que j'exagérais pour me donner le beau rôle.

Mais ça, c'était au moment où le Québec et les autres provinces s'entendaient comme larrons en foire pour s'opposer au fédéral. Aujourd'hui, M. Lévesque se scandalise d'un marchandage qui s'est retourné contre lui. Dans son discours du trône, il cite même Mme Lise Bissonnette, qui raconte dans Le Devoir du 7 novembre ce qu'elle appelle "l'histoire des quatre jours les plus superficiels, les plus prosaïques, parfois les plus vulgaires d'une vie".

"Que les marchands de tapis et les négociateurs professionnels me pardonnent, écrit Mme Bissonnette, cela tient à la fois du souk et des grandes rondes du secteur public et parapublic, sauf qu'il ne s'agit ni de tapis, ni de salaires, mais des droits des citoyens. La manière, seule et unique, est le marchandage. La tactique va du bluff à la tromperie, en passant par la menace. L'attitude mentale, générale, est le cynisme."

Que ces choses sont dites avec verve et combien j'aurais aimé lire ces lignes après la conférence de septembre 1980. On aurait un peu mieux compris mon indignation face à l'attitude des provinces et mon incapacité de négocier l'avenir du pays contre des bouts de pouvoir à celui-ci ou à celui-là.

En fait, les choses étaient-elles si différentes cette fois-ci?

Au lieu de troquer des pouvoirs, M. Lévesque nous a offert de troquer son consentement au rapatriement contre deux concessions

majeures de notre part :

- 1) l'acceptation de la formule d'opting out avec compensation financière proposée par les huit provinces dissidentes et
- 2) le retrait pur et simple de toute charte des droits et libertés qui lierait les provinces.

Si l'on tient à parler de troc, c'en était un. Et le malheur, c'est qu'il ne faisait tout simplement pas le poids.

Serons-nous donc éternellement en retard aux rendez-vous de l'histoire?

Avant 1976, un simple rapatriement avec formule d'amendement aurait suffi, à la limite, à ouvrir la voie au changement. J'ai supplié alors les provinces de consentir à ce minimum. Elles ont refusé!

Aujourd'hui, le pays a besoin de beaucoup plus que cela. Après avoir traversé un référendum au Québec, et après avoir vu d'autres régions recourir au protectionnisme et flirter avec l'idée séparatiste, les Canadiens ont besoin de se dire solennellement le genre de pays dans lequel ils veulent vivre, les valeurs que ce pays doit incarner et les droits et libertés qu'il doit assurer à tous ses citoyens.

Dix chartes dont l'action s'arrête aux limites des provinces n'assureront jamais la liberté de circulation et d'établissement des Canadiens d'une province à l'autre. Et nul accord de réciprocité,

révocable au gré des gouvernements provinciaux au pouvoir, ne garantira jamais le droit des minorités francophones et anglophones à faire éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle partout au Canada.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a tant insisté sur l'inscription d'une charte des droits et libertés dans la Constitution. Ce n'est pas notre bien que nous recherchions, c'est celui du pays et de tous les Canadiens.

Malgré tout, pour accommoder M. Lévesque et les autres premiers ministres dissidents, j'ai accepté d'inclure dans notre Charte une disposition "nonobstant", ou clause dérogatoire, qui permettra à une province d'adopter des lois qui auront préséance expresse sur des dispositions précises de la Charte lorsqu'il y va de l'intérêt provincial. Ces lois qui dérogeront aux dispositions de la Charte devront toutefois être réétudiées et adoptées de nouveau au moins tous les cinq ans.

Je l'ai dit plus haut, il a fallu me marcher sur le cœur pour consentir à pareil affaiblissement de notre Charte des droits et libertés. Mais je l'ai fait par souci de respecter les pouvoirs, les droits et les priviléges des législatures provinciales et de me conformer scrupuleusement au jugement de la Cour suprême. Et que ceux qui me prêchaient hier le respect de la souveraineté des provinces ne viennent surtout pas se plaindre aujourd'hui que la Charte n'a plus la force qu'elle avait.

La Charte aura peut-être moins de force juridique, mais son autorité morale se trouve renforcée par la libre adhésion des provinces aux valeurs qu'elle incarne. Restera désormais à tous

les Canadiens, et non pas aux seuls minoritaires, à surveiller jalousement leurs législatures provinciales et à soumettre à une critique serrée toute loi qu'elles adopteront en faisant jouer la clause nonobstant pour contrevenir temporairement aux dispositions de la Charte.

Pour l'essentiel, deux articles de la Charte ne pourront toutefois connaître d'exception : celui sur la liberté d'établissement et celui sur la langue d'enseignement des minorités.

J'ai refusé de laisser ces deux points au bon vouloir-vivre des provinces parce que j'y vois deux composantes essentielles en même temps que deux puissants symboles de notre vouloir collectif.

Un Canada où les Canadiens ne seraient pas libres de rechercher du travail et de s'établir dans n'importe quelle province ne serait plus un véritable pays. Et un Canada où les francophones ne pourraient songer à vivre ailleurs qu'au Québec parce qu'il leur serait demandé de sacrifier l'éducation française de leurs enfants serait tout aussi injuste qu'un Canada où les anglophones des autres provinces ne pourraient s'établir au Québec sans renoncer à faire éduquer leurs enfants en anglais.

Il y a là une question de justice, mais il y va aussi de la signification et de l'avenir même du Canada.

Est-ce trop demander à M. Lévesque de consentir à ces deux obligations pour consolider notre vouloir-vivre canadien?

Si l'Alberta a consenti à garantir la liberté d'établissement alors que cette province est littéralement envahie par des Canadiens de partout attirés par le boom pétrolier, pourquoi

le Québec ne pourrait-il y consentir? Surtout que la Charte ne l'oblige à aucune concession sur la langue de travail.

Et si toutes les provinces ont consenti à accorder des écoles françaises aux francophones hors Québec, pourquoi le Québec ne pourrait-il garantir la même chose aux anglophones du pays?

Le refus de M. Lévesque est d'autant plus surprenant que la Charte lui demande, en gros, de garantir ce que le Québec a toujours offert dans les faits à sa minorité anglophone.

Dans l'entente de principe conclue à St Andrews avec les autres premiers ministres provinciaux, M. Lévesque s'engageait à offrir l'école anglaise aux anglophones des autres provinces qui viendraient s'établir au Québec à condition que ses collègues s'engagent à faire la réciproque pour les francophones établis hors Québec.

L'accord signé par toutes les autres provinces il y a un peu plus d'une semaine contient cet engagement qui sera irrévocable parce que solennellement inscrit dans la Constitution. Pourquoi M. Lévesque refuse-t-il de tenir la parole donnée à St Andrews?

Si le libelle de la Charte l'agace, je suis prêt à le revoir pour y inscrire une clause Canada plus conforme à ses voeux. M. Ryan a fait des suggestions intéressantes qui pourraient servir de base de négociations sur ce point.

De même, les modalités d'application de la liberté d'établissement suggérées par M. Ryan me semblent offrir une base pour un compromis raisonnable.

Quant à la formule d'opting out mise de l'avant par les huit provinces dissidentes et que nous avons finalement acceptée en la modifiant, j'ai toujours pensé que ce n'était pas une formule pour construire, mais pour débattir un pays.

Sans être idéale, la formule de Victoria me paraissait de loin supérieure, parce qu'elle tenait compte à la fois des réalités provinciales et régionales et qu'elle encourageait le consensus plutôt que le retrait dans son coin. Et, chose très importante à mes yeux, cette formule donnait un droit de veto au Québec. Le paradoxe, c'est qu'Ottawa défendait seul ce droit de veto à la dernière conférence, car le Québec l'avait laissé tomber en s'entendant sur l'opting out avec les autres provinces dissidentes.

Quoi qu'il en soit, je me suis marché sur le cœur, comme je le disais tout à l'heure, et j'ai accepté la formule de Vancouver modifiée. Mais, si on me demande en plus de garantir automatiquement dans la Constitution une compensation financière pour la province qui se retire du jeu, je crois qu'on va trop loin.

Non seulement on rend ainsi plus fragile l'unité du pays, mais on risque d'aboutir à des situations carrément injustes. La compensation financière automatique serait une invitation ouverte aux provinces riches à se retirer dès qu'une entente impliquerait pour elles un partage avec le reste du pays.

Un Canada où l'on ne partagerait ainsi que le meilleur et jamais le pire serait un pays condamné à disparaître sous le poids des égoïsmes régionaux.

Cela dit, je suis prêt à discuter d'une compensation financière juste et équitable mais qui serait adaptée à chaque cas d'espèce.

Comme vous voyez, je suis prêt à faire encore mon bout de chemin. Et je crois qu'entre hommes de bonne volonté, il y a moyen d'en arriver à un compromis acceptable au Québec.

Mais, lorsque René Lévesque me répond "jamais" et qu'il demande tout simplement qu'on reprenne la négociation à zéro en réclamant à la fois l'opting out et un droit de veto plus un régime d'exception au chapitre de la Liberté d'établissement et de la langue d'enseignement, je me dis qu'on n'ira pas loin.

Pour les péquistes, il semble bien que les négociations c'est comme les référendums : s'ils leur sont favorables, ils sont définitifs, sinon il faut les recommencer. Je suis bien prêt à faire tout ce que je peux, mais qu'on ne me demande pas l'impossible.

Je suis conscient des difficultés du gouvernement Lévesque. Pour lui, signer un accord avec les dix autres partenaires de la fédération canadienne, c'est mettre fin à une équivoque qui dure depuis le référendum. Mais je n'y peux rien.

La vérité, c'est qu'il est impossible de travailler en toute bonne foi au renouvellement de la fédération canadienne et de promouvoir en même temps la souveraineté-association, qui suppose le démantèlement du Canada. Entre ces deux options un choix s'impose, aussi bien au niveau de la logique qu'au niveau de l'action et, au bout du compte, je le dis à regret, la mauvaise foi serait de ne pas choisir.

Qu'on me comprenne bien. Je ne mets pas ici en doute la sincérité de M. Lévesque. Quelles qu'aient été ses intentions personnelles au lendemain du référendum, j'affirme simplement qu'il avait alors et qu'il a encore les mains liées par le programme de son parti. Pour le gouvernement Lévesque, signer une entente qui assurerait le moindre renouveau fédéraliste serait courir le risque de faire éclater le Parti québécois.

Mais on ne peut indéfiniment cultiver le clair-obscur et le refus de choisir. Signer, c'est prendre une option. Et si le Parti québécois permet honnêtement à son chef de choisir le Canada, je suis assuré que nous trouverons une formule honorable qui permettra au Québec de rallier le reste des provinces et de signer l'accord historique que nous venons de négocier.

On m'a souvent reproché de chercher à réaliser un Canada utopique. A la conférence des premiers ministres, j'ai choisi un Canada possible : celui que m'ont concédé neuf provinces sur dix. Et je ne demande qu'à faire un pas de plus pour que le Québec puisse être de la partie. Mais qu'on ne s'illusionne pas, si souples et si compréhensifs que les autres provinces et le gouvernement canadien puissent se montrer,

il faudra au bout du compte que les dirigeants du Québec optent clairement pour un Canada authentiquement fédéral. Tout dénouement de la crise actuelle est à ce prix. (voir suggestion dans ma note-couverture) *POUR LA CONCLUSION*